

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE DANVILLE

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire des membres du conseil de la Ville de Danville, tenue le 8 juillet 2013 à 19h00, à la salle du conseil sise au 150, rue Water, Danville, à laquelle assistent les conseillers :

Siège numéro 1:	Francine Labelle Girard
Siège numéro 2:	Jean-Guy Dionne
Siège numéro 3:	Germain Ducharme
Siège numéro 4:	Michel Plourde
Siège numéro 5:	Bernard Laroche
Siège numéro 6:	Lisette Fréchette

Sous la présidence de M. Jacques Hémond, maire.

Directrice générale/secrétaire-trésorière greffière : Mme Caroline Lalonde

ORDRE DU JOUR

Prière d'ouverture

1. Adoption de l'ordre du jour pour la séance du 8 juillet 2013

2. Voirie et hygiène du milieu

- 2.1. CERIU – Invitation à un forum de consultation sur les infrastructures municipales ;
- 2.2. Subvention de la députée pour l'asphaltage des rues – Façon de procéder pour la priorisation des projets ;
- 2.3. Optimisation du traitement de l'eau potable à Danville – offre de service de EXP – autorisation pour signer les documents requis ;
- 2.4. Adoption d'une lettre concernant le suivi à donner au dossier du pont du chemin Craig – suivi de la rencontre avec monsieur Gilles Bourque le 2 juillet 2013 ;
- 2.5. Pompe de l'usine de filtration – achat d'une nouvelle pompe pour maintenance ;

3. Urbanisme

- 3.1. Projet de règlement – Amendement au règlement de zonage numéro 393 de la ville de Danville – zone RE-56 ;
- 3.2. Demande d'autorisation pour entreposage de véhicules saisis par la sûreté du Québec
 - 3.2.1. Demande de monsieur Maurice Bédard au 18 et 20 rue Lafrance – Zona A, lot 22 portant le numéro 17-E-15 ;
 - 3.2.2. Demande de monsieur Samuel Dion au 1337, route 116, zone R34, lot portant le numéro 4 079 185 ;

4. Administration

- 4.1. Programme FAIC – Centre Mgr Thibault ;
 - 4.1.1. Demande d'information supplémentaire pour continuation de l'analyse de la demande – problème au niveau du % d'aide financière demandé ;
 - 4.1.1.1. Résolution confirmant que la Ville de Danville maintient sa demande d'aide au programme FAIC ;

- 4.1.1.2. Envoi d'un règlement d'emprunt ou d'une résolution de la ville s'engageant à trouver les fonds nécessaires à la réalisation des travaux ;
- 4.1.1.3. Envoi d'une résolution

5. Période de questions du public ;

6. Service des incendies

- 6.1. Entente de fourniture de services relative à la protection contre les incendies – entente prête pour adoption ;

7. Support au Lac-Mégantic

- 7.1. Adoption d'une lettre de soutien à la communauté du Lac-Mégantic ;
- 7.2. Soutien financier au Lac-Mégantic/Croix-Rouge ;

8. Divers

- 8.1. Congrès FQM – Réduction budgétaire ;
- 8.2. Suivi de la liste des dossiers en cours préparée par monsieur Fréchette ;
- 8.3. Demande de l'organisme Caritas Estrie pour une demande d'aide financière ;
- 8.4. Maison des Jeunes au Point ;
 - 8.4.1. Demande d'autorisation pour la tenue d'une fête pour la célébration des 30 ans de la maison des jeunes, samedi le 5 octobre 2013 au terrain de balle de la rue Hébert – demande pour que le permis émis le soit à titre gratuit compte tenu de la mission de l'organisme ;
 - 8.4.1.1. Demande pour affichage des commanditaires de l'évènement à l'arrière des estrades du terrain de balle pour la période du 5 octobre 2013 au 24 juin 2014 ;

9. Période de questions du public

10. Levée de la séance

PRIÈRE D'OUVERTURE (19h00)

317-2013 – Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Dionne, secondé par monsieur Bernard Laroche et adopté à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté, tout en considérant un varia ouvert à la fin de la séance.

VOIRIE ET HYGIÈNE DU MILIEU

CERIU – Invitation à un forum de consultation sur les infrastructures municipales

Considérant le contexte actuel de réaménagement de l'Hôtel de Ville, le conseil de ville décide de ne pas donner suite à cette invitation.

Subvention de la députée pour l'asphaltage des rues – façon de procéder pour la priorisation des projets

Compte tenu de l'arrivée en poste d'un directeur des travaux publics, ce type de décision relève de son département. Les conseillers peuvent lui faire part de demandes particulières, mais ce sera le directeur des travaux publics qui aura le dernier mot quant à la priorisation des travaux d'asphaltage.

318-2013 – Optimisation du traitement de l'eau potable – offre de service d'EXP

ATTENDU QUE le 5 juillet 2013, EXP a fait parvenir une offre de service à la municipalité relativement à une assistance dans l'optimisation du traitement de l'eau potable à l'usine de filtration ;

ATTENDU QUE différentes études précédemment réalisées ont permis d'apporter une amélioration de la qualité de l'eau potable desservie, notamment au niveau de la turbidité, mais qu'en période hivernale, les performances au niveau du décanteur ont tendance à se détériorer ;

ATTENDU QU'un mandat d'assistance technique a été octroyé antérieurement à la firme EXP afin de tester l'utilisation d'alun dans le traitement de l'eau potable, mais que suivant des problèmes de communication, le suivi n'a pas été effectué à l'entière satisfaction de la municipalité ;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de la municipalité d'offrir à ses citoyens une eau d'une qualité la plus égale possible à longueur d'année ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Germain Ducharme, appuyé par monsieur Michel Plourde et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de service telle que soumise par EXP afin d'obtenir une assistance technique dans l'optimisation du traitement de l'eau potable à l'usine de filtration de la municipalité et à cet effet, d'autoriser la directrice générale ou le directeur des travaux publics à signer une entente à cet effet avec EXP.

319-2013 – Achat d'une nouvelle pompe à l'usine de filtration

ATTENDU QU'une des pompes de l'usine de filtration s'est brisée la semaine dernière et qu'elle nécessite des réparations majeures ;

ATTENDU QUE l'achat d'une pompe supplémentaire permettrait aux opérateurs de l'usine de filtration de procéder à une maintenance plus régulière des pompes ;

ATTENDU QUE l'achat d'une nouvelle pompe ferait économiser à la municipalité les frais de location d'une pompe dans l'attente de la réparation de la pompe brisée, lesquels frais s'élèvent à environ 500\$ par semaine, pour une période pouvant aller jusqu'à 6 semaines ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Bernard Laroche, appuyé par madame Lisette Fréchette et résolu unanimement d'autoriser l'achat d'une pompe supplémentaire pour effectuer la maintenance à l'usine de filtration et d'autoriser la réparation de la pompe brisée, le tout suivant les soumissions déposées par le directeur des travaux publics.

Le directeur des travaux publics, Mathieu Charland, quitte la réunion à 19h30

Dossier du pont du chemin Craig – suivi de la rencontre avec monsieur Gilles Bourque le 2 juillet 2013

Monsieur le maire Jacques Hémond résume au conseil de ville les discussions qui ont eu lieu suivant la rencontre avec monsieur Gilles Bourque du ministère du Transport relativement au Pont du chemin Craig. Une lettre qui sera envoyée à ministère du Transport et qui résume les discussions lors de cette rencontre est présentée au conseil de ville.

320-2013 - Demande de l'étang Burbank pour l'achat de pierre pour mettre dans les sentiers de l'étang

Il est proposé par monsieur Bernard Laroche, appuyé par madame Lisette Fréchette et résolu à l'unanimité d'autoriser l'achat et le transport par les employés de la voirie de pierre, pour un maximum de 10 voyages.

Évaluation du centre Mrg Thibault par le préventionniste

Il est discuté de l'évaluation prochaine du centre Mrg Thibault par le préventionniste et des prévisions budgétaires qui devront être effectuées pour 2014 en vue de rendre conforme à la législation en vigueur le centre Mrg Thibault. On attend le rapport du préventionniste et nous prendrons en temps opportun les moyens afin d'améliorer la situation à Mgr Thibault.

Rue Boisvert – pétition sur le stationnement dans la rue

Il est discuté d'une pétition présentée par des citoyens concernant le stationnement problématique dans la rue Boisvert. Le directeur des travaux publics est allé constater la situation et effectivement, il y a un problème au niveau du stationnement dans la rue considérant la largeur de celle-ci. Des pancartes interdisant le stationnement dans la rue Boisvert seront installées par les employés de la voirie au courant des prochains jours.

URBANISME

321-2013 – Premier projet d'amendement au règlement numéro 393 pour la zone RE-56 – Adoption

Il est proposé par monsieur Michel Plourde, appuyé par monsieur Jean-Guy Dionne et résolu unanimement d'adopter le premier projet de règlement en annexe, comme s'il était ici au long récit.

322-2013 – Demande de monsieur Maurice Bédard pour l'entreposage de véhicule au 18 et 20 rue Lafrance – Zone A, lot 22 portant le numéro 17-E-15

ATTENDU QUE la demande monsieur Maurice Bédard a été soumise au comité consultatif d'urbanisme de la municipalité ;

ATTENDU QUE suivant l'analyse de la demande de monsieur Bédard et de l'article 8.4 du règlement de zonage numéro 353 de l'ancienne municipalité de Shipton concernant les

zones d'entreposage extérieur et l'article 8.1.1 énumérant les types d'entreposage autorisé sur le territoire municipal, ainsi que la grille des spécifications,

ATTENDU QUE la grille de spécification qui fait partie intégrante du règlement 353 indique que l'entreposage de **type A** « *Toutes les opérations sont tenus à l'intérieur d'un bâtiment, compris l'entreposage de produits et le remisage de déchets* » est permis dans la zone A 22.

ATTENDU QUE la réglementation permet l'entreposage de véhicule à l'intérieur du garage;

ATTENDU QU'une première demande d'entreposage avait déjà été effectuée par les demandeurs pour le lot 17-E-P et que celle-ci ne respectait pas le règlement d'urbanisme, mais que la demande actuelle respecte le règlement d'urbanisme de la municipalité et que l'immeuble dans lequel seraient entreposés les véhicules est assez éloigné de la zone inondable;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande un entreposage de véhicules pour une période maximale de 30 jours, qu'aucun véhicule saisi ne puisse être entreposé à l'extérieur du garage présent sur le lot et que le permis soit renouvelable sur une base annuelle afin de réévaluer chaque année le respect des normes imposées;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame Francine Labelle Girard, appuyé par monsieur Germain Ducharme et résolu à l'unanimité d'autoriser temporairement la demande de monsieur Bedard, c'est-à-dire d'accorder un certificat d'autorisation d'une période d'un (1) an renouvelable sur demande à la condition que les spécifications ci-dessous énumérées soient respectées :

- L'activité doit se tenir uniquement au 20 rue Lafrance lot portant le numéro 17-E- P et non au 18 Lafrance (lot N°17-E-15) tel que demandé .
- Aucun stationnement de véhicules, conteneurs, équipement roulant ou motorisé n'est autorisé autour du bâtiment servant d'entreposage.
- Tout entreposage à l'extérieur est passible d'une amende de 300 \$ sans aucun préavis.
- Maintenir l'endroit propre.

323-2013 – Demande de monsieur Samuel Dion pour l'entreposage de véhicule au 1337, route 116, zone R34, lot portant le numéro 4 079 185

ATTENDU QUE la demande de monsieur Samuel Dion porte sur l'entreposage de véhicules accidentés ou saisis par la police sur le lot portant le numéro 4 079 185 situé au 1337 sur la route 116 à Danville.

ATTENDU QUE l'entreposage de véhicule se fera à l'extérieur, car il n'existe aucune construction sur le lot visé;

ATTENDU QUE le lot sur lequel le projet d'entreposage aurait lieu est situé dans une zone mixte de type M36 et que les distances minimales avec le périmètre d'urbanisation de 600 mètres ne sont pas respectées pour ce type d'activité et qu'une clôture d'un minimum de 2 mètres de hauteur devrait être installée sur la superficie entourant la zone réservée à l'entreposage;

ATTENDU QUE suivant l'analyse du dossier et de la réglementation, le Comité consultatif d'urbanisme de la ville de Danville ne recommande pas au conseil de ville d'accéder à la demande de monsieur Samuel Dion;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Michel Plourde, appuyé par madame Francine Labelle Girard et résolu à l'unanimité de refuser la demande présentée par monsieur Samuel Dion, mais que le service d'urbanisme rédige une lettre à ce dernier lui expliquant les modifications à apporter à son projet pour que celui-ci respecte la réglementation en vigueur sur le territoire et les conditions pour qu'il puisse présenter de nouveau sa demande au conseil de ville.

ADMINISTRATION

324-2013 - Programme FAIC – Centre Mgr Thibault - maintien de la demande

Il est proposé par monsieur Germain Ducharme, secondé par madame Francine Labelle Girard et adopté à l'unanimité que la ville de Danville maintient sa demande d'aide financière au programme FAIC.

325-2013 – Financement des travaux de la réfection du centre Mrg Thibault

Il est proposé par madame Francine Labelle Girard, secondé par monsieur Jean-Guy Dionne et adopté à l'unanimité que la ville de Danville envoie une résolution à madame Denise Call du programme FAIC lui confirmant que la municipalité a déjà entrepris toutes les démarches afin d'assurer le financement du projet de réfection de la façade latérale du centre Mrg Thibault.

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC :

Il n'y a pas de question du public.

SERVICE DES INCENDIES

326-2013 - Entente de fourniture de services relative à la protection contre les incendies (entente avec St-Félix, Kinsey Falls et al.), – Adoption

Il est proposé par monsieur Bernard Laroche, appuyé par madame Lisette Fréchette et résolu unanimement que monsieur le maire et madame la directrice générale de la municipalité soient autorisés à signer l'entente de fourniture de services relative à la protection contre les incendies telle que présentée.

SUPPORT AU LAC-MÉGANTIC

327-2013 - Adoption d'une lettre de soutien à la communauté du Lac-Mégantic

Il est proposé par monsieur Bernard Laroche, secondé par monsieur Michel Plourde et résolu à l'unanimité que la lettre de soutien à la communauté du Lac-Mégantic préparé par la direction générale soit envoyée tel quel et qu'elle devra être signée par le maire de la ville, monsieur Jacques Hémond.

Soutien financier au Lac-Mégantic/Croix-Rouge

Le conseil de ville veut attendre de voir la suite des événements et les mesures d'aide qui seront mises en place par le gouvernement provincial et fédéral avant de procéder à un don.

DIVERS

328-2013 - Congrès FQM – Réduction budgétaire

Il est proposé par monsieur Michel Plourde, secondé par madame Francine Labelle Girard et résolu unanimement que la participation au congrès de la FQM par les conseillers de la municipalité soit annulée compte tenu des compressions budgétaires en cours.

Suivi de la liste des dossiers en cours préparée par monsieur Fréchette

Pour information au conseil, un suivi des dossiers en cours est effectué à partir de la liste préparée par monsieur Bertrand Fréchette.

Demande de l'organisme Caritas Estrie pour une demande d'aide financière

La demande est refusée par le conseil de ville.

329-2013 – 30^e de la Maison des jeunes samedi le 5 octobre 2013 au terrain de balle

Il est proposé par monsieur Bernard Laroche, appuyé par madame Francine Labelle Girard et résolu unanimement que la Maison des jeunes soit autorisée à effectuer les célébrations entourant leur 30^e anniversaire samedi le 5 octobre au terrain de balle de la ville, à la condition que l'organisme s'engage à ne pas causer de bris au terrain de balle.

330-2013 – Demande d'autorisation pour l'affichage des commanditaires de la Maison des jeunes à l'arrière des estrades du terrain de balle

Il est proposé par monsieur Bernard Laroche, secondé par madame Francine Labelle Girard et résolu à l'unanimité que la Maison des jeunes soit autorisée à affiché leurs commanditaires à l'arrière des estrades du terrain de balle pour la période du 5 octobre 2013 au 24 juin 2014, le tout conditionnellement à ce que l'organisme obtienne l'autorisation des Chevaliers de Colomb et de la Société Saint-Jean-Baptiste.

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Il n'y a pas de question du public.

LEVÉE DE LA SÉANCE

331-2013 – Levée de la séance

À 21h30, il est proposé par monsieur Germain Ducharme que la séance soit levée.

X _____
M. Jacques Hémond, maire

X _____
Madame Caroline Lalonde, directrice générale
et secrétaire-trésorière et greffière

Je, Jacques Hémond, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 53 de la Loi des cités et villes du Québec